

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel  
Monsieur Dominique De BUMAN  
Président de l'Assemblée fédérale  
Place de Notre-Dame 12  
1700 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 26 juin 2018

[http://www.swisstribune.org/doc/180626DE\\_DB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180626DE_DB.pdf)

### Y-A-T-IL DES TROUS NOIRS DANS LES ORGANES DE SURVEILLANCE DU PARLEMENT ?

Cher Président de l'Assemblée fédérale,

Suite aux amendes données par la FIFA à deux joueurs de l'équipe de foot suisse pour des gestes à caractère politique, vous êtes intervenu hier soir à la Télévision romande au journal de 19h30, en tant que Président de l'Assemblée fédérale.

Vous avez fait un jugement de Valeur sur cette mesure prise par la FIFA qui permettait de ne pas punir toute une équipe pour des gestes déplacés de deux joueurs. Vous avez fait votre travail de Président du Parlement de rappeler qu'on a une Constitution avec des Valeurs et qu'une suspension des joueurs aurait été un acte inacceptable sur le plan politique.

A fin décembre 2017, vous m'avez dit de m'adresser aux chambres de gestion du Parlement suite à la faille critique du système judiciaire décrite dans la demande<sup>1</sup> d'enquête parlementaire. C'était à eux à prendre des mesures pour faire respecter les Valeurs de la Constitution, du moment que les codes de procédures avaient des lacunes qui ne permettaient pas de prendre en compte les privilèges des avocats. Soit les faits établis avec Me de ROUGEMONT en 2007, connus depuis plus de 10 ans !

Depuis lors, je continue à me faire harceler par des magistrats qui défendent les privilèges des membres de confréries d'avocats, suite à ce que les membres des commissions de gestion ne répondent tout simplement pas, ce qui est inadmissible sur le plan éthique ! J'ai l'impression qu'il y a des « trous noirs » dans les organes de surveillance du Parlement qui ne permettent pas de respecter les Valeurs fondamentales de la Constitution fédérale.

Pour rappel, je suis physicien. Le terme de « Trou noir » a été inventé en 1967, par le physicien John Wheeler pour expliquer un phénomène inexplicable dans le ciel qui montrait l'existence cachée d'une force énorme dans laquelle la lumière provenant des autres étoiles disparaissait et se faisait piéger !

J'ai l'impression que Me Foetisch et ceux qui le protègent disposent d'une force énorme dans les Commissions de gestion du Parlement au point qu'ils sont arrivés à me faire menacer sur mon lieu de travail comme un enregistrement caché l'atteste. Ce serait l'existence d'un Trou noir caché à la majorité des citoyens qui expliquerait cette attitude. Dans ce cas, la mise en évidence de la faille critique du système judiciaire par Me de ROUGEMONT montrerait un cas de corruption très grave. Il y aurait une élite corrompue comme certains Conseillers nationaux l'ont affirmé publiquement dans le cadre du débat sur le scandale de Carpostal, d'où l'importance de ce courrier.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

Dans ce contexte, je rappelle que j'ai été limogé suite à ce que j'ai refusé de céder à du chantage professionnel avec des menaces de limogeage si je ne céda pas dans une affaire privée, soit le procès que mes avocats menaient contre Me Foetisch. Mes avocats ont été l'objet de mesures de contrainte.

C'est un constat que ceux qui protègent Me Foetisch ont le pouvoir de créer un dommage sans limite en se servant des Tribunaux pour faire du chantage professionnel et en violant la sphère privée des citoyens. Il est incontestable que le respect des Valeurs de notre Constitution ne permet pas de le faire.

On retrouve ici le discours du PAPE FRANCOIS qui a parlé de la violation des droits humains des plus faibles avec les riches qui en profitent, ce qui est complètement contraire au respect des Valeurs de notre Constitution. En effet notre Constitution précise bien qu'on est tous égaux devant la loi et que le bien-être de notre peuple se mesure au bien-être du plus faible.

Je vous demande par conséquent de rappeler à l'Ordre les Commissions de gestion pour leur SILENCE intolérable, vu la gravité des faits. Je vous demande, comme vous savez si bien le faire en tant que Président de l'Assemblée fédérale, de faire un jugement de Valeur, comme vous en avez fait un pour les amendes de la FIFA, en rappelant les Valeurs de notre Constitution dont le devoir des membres des commissions de gestion de respecter les droits des plus faibles et les droits fondamentaux.

Vous savez que les membres des Commissions de gestion ne peuvent pas ignorer que leur SILENCE permet à ceux qui protègent Me Foetisch de violer les droits fondamentaux des plus faibles de notre Etat en allant jusqu'à leur faire du chantage sur leur lieu de travail.

J'ai un avocat qui m'a demandé de lui donner la réponse des commissions de surveillance, suite à ce que je pouvais pas savoir qu'il fallait une autorisation du Bâtonnier pour porter plainte contre Me Foetisch et suite aux conclusions de Me de ROUGEMONT. Je rappelle que ce dernier a expliqué que les codes de procédures n'étaient pas applicables du moment qu'ils ne pouvaient pas prendre en compte que le Bâtonnier avait pu entraver l'action judiciaire dans cette affaire. Cela ne doit pas prendre 6 mois pour traiter une telle question à l'origine du dommage. On a vu que la FIFA arrive à se déterminer en 4 jours sur des affaires nettement moins urgente. Je vous remercie de mettre en demeure les chambres de gestion d'apporter dans les plus brefs délais, soit d'ici une dizaine de jour, une réponse respectueuse des Valeurs de la Constitution. Après 6 mois d'attente, c'est le respect d'un droit fondamental de ne pas être traité de manière arbitraire par l'ETAT !

Je ne suis pas catholique. Comme j'ai vu que vous participiez à la messe du Pape Francois, je lui ai aussi demandé d'agir en tant chef spirituel et en soulevant le SILENCE sur la violation des droits humains qui semble désarmer tout le monde politique. Voir courrier<sup>2</sup> ci-annexé.

Dans cet esprit, puisque vous êtes catholique pratiquant, je vous proposerais que l'on demande à Monseigneur Charles MOREROD de faire une médiation sur cette question du respect des droits humains des plus faibles, puisque ce dernier a mis en évidence la technique appliquée par les Tribunaux dans le scandale de l'Institut MARINI pour empêcher que les droits humains des victimes puissent être respectés en imposant le SILENCE aux victimes. Nous sommes ici visiblement dans la même logique.

Veuillez agréer, cher Président de l'Assemblée fédérale, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/180626DE\\_DB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180626DE_DB.pdf)

---

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180626DE\\_PF.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180626DE_PF.pdf)